

Le principe de solidarité comme fondement d'une (nouvelle) idée de l'Europe

Saverio Regasto

1. Dans le plus récent débat interdisciplinaire dédié à une «idée de l'Europe», il se crée de plus en plus souvent une certaine confusion, au moins à l'humble avis du soussigné, entre l'Europe des Traités et l'Europe (juridico-politique) bien plus ancienne, que nous avons héritée de la Révolution française.

À cette dichotomie n'échappe pas le concept de «solidarité», qui semble être aujourd'hui en forte crise même au sein des organes de l'Union, car il est plus accepté dans l'Europe des États (ou au moins dans certains de ceux-ci) que dans des Pays qui y ont été récemment inclus. Autrement dit, alors que le principe de solidarité a été largement institutionnalisé dans les Constitutions formées après la Deuxième Guerre mondiale et aussi dans celles des Pays (pensons par exemple à la Confédération Helvétique) qui n'adhèrent pas à l'Union, il est très difficile aujourd'hui de le reconnaître comme tel dans des Pays traditionnellement européens (en premier l'Allemagne) et, en particulier, dans certains Pays qui sont plus récemment devenus démocratiques (Hongrie, Pologne, etc.).

Cette contradiction apparemment inconciliable, d'une part nous pousse à réfléchir, sur de nouvelles bases pas seulement formelles et juridiques, sur l'essence des principes fondamentaux contenus dans les Chartes, et d'autre part nous permet d'affirmer que certains de ces principes, en tant que conquêtes de civilisation de plus vieille date, sont fortement diffusés sur tout le Vieux Continent, même indépendamment, au moins en partie, de la Charte des Droits.

La conquête du principe de solidarité semblait donc un patrimoine acquis et irrévocable, et même dans certains cas symboliquement positivé, comme cela s'est passé en Italie, mais aujourd'hui, sur la base d'événements nouveaux et inattendus, cette construction se montre vulnérable à de vives critiques, et même à des oppositions ouvertes et dangereuses, parfois même soutenues politiquement par des choix racistes et xénophobes.

SAVERIO REGASTO

L'invocation – qui fut pendant des mois au centre du débat juridico-institutionnel de l'Union – des racines communes judéo-chrétiennes de l'Europe ne manque pas aujourd'hui d'apparaître comme superficielle, sinon en contradiction avec les événements les plus récents, par exemple dans le bassin de la Méditerranée, en rapport avec les exodes de masse provenant des zones de guerre d'autres continents. Il semble donc que l'Europe, dans ce cas spécifique au sens bien plus limité des institutions européennes, a montré qu'elle a construit un «géant aux pieds d'argile», qui au premier choc soulève des craintes sur son équilibre, bien au-delà des plus belles prévisions.

En revanche à l'intérieur de chaque Pays, autant qu'on peut le savoir ou le deviner en analysant les faits (et en lisant les actes) d'une sorte de chronique constitutionnelle, se confirme, au moins partiellement et surtout aux moments de grave crise économique, la traditionnelle dichotomie entre les droits fondamentaux et les droits sociaux, tous les deux reconnus et défendus (s'ils sont présents dans chaque Constitution), mais ceux-ci étant subordonnés à des exigences, pas mieux spécifiées, d'équilibre des comptes, car ce dernier concept est pris comme un «principe fondamental», comme l'étaient les Diktat des États libéraux au début du siècle dernier. Non sans exceptions notables, qui ont vu de très nombreux Pays repenser fortement la notion d'Aide sociale, en réduisant drastiquement les protections des tranches les plus faibles en faveur d'une économie bien plus individualiste et compétitive. À cet égard il est évident que l'échec catastrophique des expériences autoritaires du dit socialisme réel a emporté dans sa chute toutes les élaborations théoriques (et les conquêtes pratiques) liées à la notion d'État social de droit, fondement des démocraties reconquises après les dictatures nazie et fasciste.

Ce qui semblait être une conquête irrévocable de civilisation instituée comme fondement de la construction d'une société moderne centrée sur l'intervention de l'État dans l'économie, dans le but principal de «diriger» les choix vers la défense de plus en plus forte du principe d'égalité (qui ne s'opposent qu'apparemment aux choix visant à défendre la liberté) a cédé le pas irrémédiablement à une société extrêmement compétitive, qui ne prend plus en charge les difficultés des plus faibles en reconnaissant l'équité sociale raisonnable du principe du convoi naval qui doit forcément voyager à la vitesse maximale du navire le plus lent.

LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ COMME FONDEMENT D'UNE (NOUVELLE) IDÉE DE L'EUROPE

L'Europe solidaire, relancée des cendres du dernier conflit mondial grâce à la reconnaissance de catalogues de droits sociaux fondamentaux, non seulement n'a pas trouvé d'écho dans les Pays, à l'Est, de démocratie récente, mais aujourd'hui a l'air de piétiner, à cause de nouvelles théories – bien plus préoccupantes – de sélection naturelle des sociétés. Et ce qui apparaissait, pour de nombreuses raisons, comme le noyau historique des Pays avancés sur ces questions, semble être mis en question par l'avancée impétueuse de mouvements politiques d'origine clairement raciste et xénophobe.

2. Les raisons de la crise d'une idée d'Europe solidaire ne peuvent pas être attribuées uniquement aux difficultés économiques des cinq dernières années, qui ont frappé si durement tous les Pays industrialisés, mais nous imposent un instant de réflexion sereine, d'une part sur les choix de politique internationale qui ont suivi la chute du Mur, d'autre part sur les événements du 11 septembre, dans un contexte continental où rien, ou presque rien, n'a été fait pour légitimer une maison commune européenne non ressentie, aujourd'hui comme alors, comme un ensemble de technocrates super-efficaces mais sans aucune légitimation politique.

La crise économique actuelle prouve encore une fois que les acquisitions juridico-institutionnelles présumées définitives sont en train de céder le pas en faveur d'options hyper-libérales non mieux précisées, qui mettent en discussion, à partir des fondements mêmes, toute l'architecture constitutionnelle d'un ou de plusieurs Pays.

Et pourtant nous avons eu, au début des années nonante, l'occasion de construire une Europe de la liberté, de l'égalité et de la solidarité – d'ailleurs à un moment particulièrement propice du point de vue économique – lorsque, après l'écroulement matériel et symbolique du Mur de Berlin, on a réussi, en tant qu'Europe, à «inclure» au nombre des Pays démocratiques ceux qui avaient vécu, pendant des dizaines d'années, sous le joug pesant de l'Union Soviétique. L'occasion était bonne, mais on l'a perdue, à la seule exception de l'Allemagne qui, bien que dans un cadre d'«annexion» substantielle des *Laender* de l'Est, est arrivée, rapidement et non sans difficultés d'ordre économique et social, à contaminer démocratiquement un tissu social particulièrement complexe et déchiré.

SAVERIO REGASTO

Il n'y a aucun lien étiologique entre les Tours jumelles et le phénomène migratoire de masse récent qui envahit le bassin de la Méditerranée, mais il ne fait aucun doute que l'une des causes des phénomènes d'instabilité au Moyen-Orient, du printemps arabe (manqué), etc., pourrait être assez facilement attribuée à la gestion trouble des problèmes politico-institutionnels qui ont suivi les attentats terroristes. La logique de la répression militaire a largement prévalu (pour ne pas parler de la suspension des droits fondamentaux, faite dans de très nombreux Pays, à partir des États-Unis), visant à venger le tort subi, et a prévalu également la théorie que la liberté, la démocratie et l'égalité sont exportables avec les armes, et, après avoir abattu avec les armes les régimes sanguinaires et dictatoriaux de nombreux Pays d'un échiquier compliqué et difficile, on s'est rendu compte que le médicament, au moins à court terme, était pire que le mal. Ces pays étaient raisonnablement stabilisés du point de vue militaire, mais ils étaient devenus, politiquement, socialement et économiquement, impossibles à gérer et à gouverner, et étaient porteurs de sentiments de vengeance à l'égard des envahisseurs étrangers. Dans ce cas aussi, une réflexion s'impose sur l'exportabilité des modèles juridico-institutionnels, sur l'effectivité et la stabilité des droits fondamentaux, sur le principe de l'autodétermination des peuples, et enfin sur le déséquilibre objectif de l'échiquier international qui s'est créé parce qu'un seul interlocuteur institutionnel dominant (parfois indiqué comme le gardien de la démocratie mondiale) continuait de s'imposer, lentement et inexorablement: les États-Unis.

Dans un tel cadre l'Europe, ou plus correctement l'Union, aurait pu, et aurait dû, jouer un rôle beaucoup plus grand et influent, si elle avait réussi à faire des choix convaincants en termes de politique étrangère commune, de politique intérieure, et de contrepartie économique forte par rapport à la zone du dollar. Cela ne s'est pas produit, non seulement parce que les stratégies d'élargissement, qui n'étaient pas fausses en elles-mêmes, ont créé dans l'Union une très forte inhomogénéité politico-institutionnelle, mais aussi, au moins à mon humble avis, parce que l'Union souffre du péché originel d'absence de légitimation démocratique de ses propres choix politiques.

Il s'agit, comme le savent ceux qui y travaillent, d'un sujet aussi connu que de vieille date. La perception qu'ont les citoyens européens

LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ COMME FONDEMENT D'UNE (NOUVELLE) IDÉE DE L'EUROPE

des choix des organes décisionnels de l'Union semble ne pas être soutenue par un *iter* démocratique réel et véritable (ou même seulement resenti comme tel!). Les avantages économiques certains, dont ont pu jouir de nombreux Pays qui ont une économie plus faible, ne peuvent en aucun cas être compensés par la sensation d'une Europe de technocrates, gardiens fidèles des choix d'un groupe restreint de dirigeants et de fonctionnaires exprimant directement les Chancelleries des Pays les plus influents. Après avoir construit l'Europe économique, en créant même une monnaie unique, après avoir équilibré le pouvoir allemand qui a dû renoncer au mark et s'élargir à l'Est et au Sud (vu de loin, non sans quelques perplexités justifiées), le pas suivant, invoqué par certains dès la signature de Maastricht, aurait dû être celui de déplacement des pouvoirs vers le Parlement, l'unique expression de la souveraineté populaire continentale. Au contraire, l'Union ne vit pas de l'apport quotidien des représentants élus à l'assemblée, mais des élaborations de petits groupes qui expriment la volonté des gouvernements des États et des autorités économiques nationales, promoteurs de choix incompréhensibles et visant à défendre les grands groupes économiques.

Les mouvements politiques anti-européens, qui désormais sont présents partout, à la fois populistes et inconsistants, sont fortement légitimés par la critique des choix qui, aux yeux de beaucoup de gens, sont incompréhensibles et contradictoires, et en tout cas ne sont pas adoptés démocratiquement, car ils ne sont soutenus ni par le vote responsable d'un Parlement, ni par celui du peuple européen à travers des institutions de démocratie directe.

3. Il semble évident qu'une idée de l'Europe capable non seulement de rendre au Vieux Continent son «lustre d'antan», en considérant au maximum aussi les nations qui ne font pas partie de l'Union mais qui représentent historiquement le centre de l'Europe, mais aussi de poser de nouvelles bases plus solides de coexistence civile et pacifique, en se fondant sur les expériences parfois contradictoires des trente dernières années, ne peut pas éviter de récupérer le principe de solidarité (politique, économique et sociale), qui a permis, pour ne faire qu'un exemple, de construire un *Welfare* européen tout-à-fait particulier qui n'avait pas d'antécédents sur les autres Continents.

SAVERIO REGASTO

Le fait d'affirmer aujourd'hui l'incompatibilité économique de ce *Welfare*, en invoquant la sacralité du principe de la tenue des comptes publics et la supériorité du concept de l'équilibre des comptes, non seulement veut dire créer d'autres déchirures incurables dans le tissu économique et social de l'Europe, mais aussi risque de devenir un phénomène prodromique de poussées centrifuges difficiles à prévoir.

Il n'est pas particulièrement difficile d'identifier, pendant la longue période après la fin de la 2^{ème} Guerre mondiale, d'importants moments de bien-être économique et social, qui ont «pacifié» l'Europe comme jamais encore dans son passé, tandis qu'aujourd'hui, en face d'une crise économique engendrée par des choix discutables sur le plan des économies des États (je me réfère en particulier à l'adoption forcée de politiques de restriction de la dépense publique), il y a un risque réel que les démocraties occidentales ne durent pas.

Dans ces termes, affirmer – ou mieux réaffirmer – le principe fondamental de l'Europe qu'est celui de la solidarité, en récupérant son propre sens politico-institutionnel, comme l'ont voulu emblématiquement les Constituants de nombreux Pays, à commencer par l'Italie, pourrait même sembler «révolutionnaire», c'est-à-dire visant à subvertir l'ordre constitué. Mais si l'ordre constitué de l'Europe est celui que, malgré nous, nous sommes contraints de lire aujourd'hui sur les journaux, alors nous ne pouvons que faire les louanges de la révolution!